

DE INFIRMIER EN PRATIQUES AVANCEES

Les enseignements du tronc commun sont dispensés aux 1^{er}, 2^e et partiellement au 3^e semestre. Les enseignements spécifiques des mentions sont dispensés aux 3^e et 4^e semestres.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation (Annexe II de l'Arrêté [du 18 juillet 2018](#)). Chaque UE donne lieu à une valorisation en ECTS. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage etc)

1ère année

Semestre 1

- UE Clinique 15 crédits ECTS
- UE Sciences infirmières et pratique avancée 6 crédits ECTS
- UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie 3 crédits ECTS
- UE Langue vivante 3 crédits ECTS
- UE Méthodes de travail 3 crédits ECTS

Semestre 2

- UE Clinique 6 crédits ECTS
- UE Formation et analyse des pratiques professionnelles 6 crédits ECTS
- UE Santé publique 6 crédits ECTS
- UE Recherche 6 crédits ECTS
- UE Stage 1 6 crédits ECTS

2ème année

Semestre 3

- -UE Recherche 3 crédits ECTS
- -UE Langue vivante 3 crédits ECTS
- -UE Bases fondamentales 6 crédits ECTS
- -UE Clinique 14 crédits ECTS
- -UE Parcours de santé 4 crédits ECTS

Semestre 4

- -UE Stage 2 24 crédits ECTS
- -UE Mémoire 6 crédits ECTS

Stages, projets et missions

Les étudiants accomplissent deux stages, l'un d'une durée cumulée de deux mois (deux périodes d'un mois) au cours du deuxième semestre et l'autre d'une durée de quatre mois, au cours du quatrième semestre.

- **UE Stage 1 (6 ECTS)**

Le premier stage, d'une durée cumulée de deux mois répartie en deux périodes d'un mois, a lieu au cours du semestre 2.

Les stages sont organisés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit et se déroulent dans les établissements de santé publics universitaires ou non-universitaires ou les structures privées agréés par le comité de pilotage du diplôme.

Les objectifs du stage 1 sont :

- développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée
- observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population
- décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par l'UFR. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

La validation du stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage

- **UE Stage 2 (24 ECTS) :**

Le second stage, d'une durée de quatre mois, a lieu au cours du semestre 4.

Ce stage se déroule dans les établissements de santé publics universitaires ou non-universitaires ou les structures privées relevant de l'université où est inscrit l'étudiant et agréés par le comité de pilotage du diplôme.

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche.

Les objectifs du stage sont de :

- savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée,
- développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation de différentes activités,

- développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités d'enseignement, de formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels de santé et dans la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels et la recherche.

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un portfolio numérique de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage.

Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues

- **UE Mémoire (6 ECTS) :**

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le directeur de l'UFR, sur proposition de l'équipe pédagogique.

Le sujet du mémoire est validé par l'équipe pédagogique. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement.

En fonction du projet professionnel, ce mémoire est soit un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, soit une analyse de pratiques professionnelles, soit un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé, soit un mémoire de recherche.

Un cahier des charges du mémoire figure en annexe III de l'Arrêté [du 18 juillet 2018](#).